

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ;
Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT,
ETCHEVERRY

POUVOIRS : Mme CASTEL à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 3 – CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ORCHESTRE A L'ÉCOLE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers collègues,

Attachés à la notion d'Éducation Artistique et Culturelle, d'ouverture artistique, d'inclusion sociale et d'enrichissement culturel, les partenaires entreprennent la mise en place d'un projet d'Orchestre à l'École (OAE) à destination des élèves de CE2 de l'École élémentaire de La Citadelle de la Ville de Bayonne. L'association Orchestre à l'École labellise et accompagne financièrement le projet.

La convention vise à encadrer la mise à disposition d'instruments de musique par l'Association Orchestre à l'École au profit du Conservatoire Maurice Ravel Pays Basque, à compter de la rentrée 2025-2026 et pour une durée de 6 ans.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Actions prévues :

- L'Association Orchestre à l'École finance l'acquisition neuve de la moitié des instruments nécessaires à la mise en place du projet via le luthier l'Art des Notes (Pau) pour un montant de 4675,64€ ;
- L'Association Orchestre à l'École assure un suivi annuel du projet et participe à la cérémonie d'inauguration de l'orchestre ;
- Après 6 ans, l'Association Orchestre à l'École cède définitivement et gratuitement les instruments dont il est propriétaire au Conservatoire Maurice Ravel ;
- Le Conservatoire Maurice Ravel assure la gestion et l'entretien annuel du parc instrumental et souscrit à une assurance pour couvrir les éventuels vols, pertes ou casses ;
- Le Conservatoire Maurice Ravel s'engage à utiliser les instruments dans le cadre exclusif du projet « Orchestre à l'École » ;
- Le Conservatoire Maurice Ravel s'engage à mentionner le partenariat avec l'Association Orchestre à l'École dans toutes ses communications et à l'informer de toute manifestation ou évolution du projet.

Après délibération, il est demandé à la régie autonome d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'Association Orchestre à l'École dont vous trouverez le projet en annexe.

DONT ACTE